**Motion adoptée le 4 octobre 2021**

**lors d’une réunion d’information syndicale du SNUDI-FO à Ecouché (Orne)**

Nous, 5 enseignants réunis à Ecouché avec le SNUDI FO 61 le lundi 4 octobre, avons discuté de la proposition de loi Rilhac relative à la direction d’école, adoptée en deuxième lecture à l’Assemblée nationale mercredi 29 septembre.

La mise en place de l’autorité fonctionnelle et la participation du directeur à l’encadrement de l’école modifierait profondément les relations entre les professeurs au sein des écoles. Il serait sommé de mettre en place les décisions du Conseil d’école, plaçant davantage encore l’école et ses enseignants sous la tutelle des collectivités locales. Si cette loi voyait le jour, le directeur deviendrait une sorte de contremaître chargé de mettre en place les réformes au sein de son équipe. Il serait soumis à d’énormes pressions, et l'équipe enseignante de l'école aussi.  La porte serait ainsi grande ouverte vers la mise en place d’un statut de supérieur hiérarchique.

Nous avons également pris connaissance des annonces de Macron à Marseille qui veut expérimenter dans 50 écoles le recrutement des professeurs par le directeur de l’école. Nous ne sommes pas dupes : ce qui sera expérimenté à Marseille sera généralisé par la suite, le ministère ne l’a d’ailleurs pas démenti.

C’est pour cela que nous sommes solidaires de l'appel des 40 premières écoles marseillaises qui ont lancé un appel à boycotter l’expérimentation Macron/Blanquer.

Nous n’acceptons pas l’explosion du cadre de l’école républicaine, nous n’acceptons pas la logique de contractualisation des moyens et la liquidation de notre statut.

La loi Rilhac, comme l’expérimentation Macron à Marseille, doivent être abandonnées !

Nous communiquons cette motion à tous les collègues de nos écoles, les invitons à en discuter et à prendre position collectivement pour le retrait de ces projets.